

Date de convocation : 13 octobre 2017

Le 19 octobre 2017 à 18h00

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Daniel FRANÇOISE (délibérations 1 à 41), Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Ernest HARDEL, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LESELLIER (délibérations 1 à 41), Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Gilbert BOUHIER (délibérations 1 à 41), Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE (délibérations 1 à 12), Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Rémi POIRIER, Madame Hélène BURGAT, Madame Annick FARCY, Monsieur Romain BAIL, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD, Madame Béatrice TURBATTE, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Olivier DÉRU (délibérations 1 à 33), Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Ludwig WILLAUME à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Jacques LELANDAIS à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à M. Thierry RENOUF (délibérations 13 à 45), Monsieur Michel BOURGUIGNON à Monsieur Jacques VIRLOUVET.

Excusés : Daniel FRANÇOISE (délibérations 42 à 45), Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Patrick LESELLIER (délibérations 42 à 45), Monsieur Denis VIEL, Monsieur Pascal LECOEUR, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Gilbert BOUHIER (délibérations 42 à 45), Monsieur Christophe LEMARCHAND, Monsieur Christian PIÉLOT, Monsieur Olivier DÉRU (délibérations 34 à 45), Monsieur Sébastien DEBIEU.

Le bureau nomme M. Raymond PICARD secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

N° B-2017-10-19/01 - 2ème avis de la communauté urbaine, après ajustements, sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au projet de schéma conformément aux ajustements proposés en concertation avec l'Etat.

N° B-2017-10-19/02 - Fin de la gestion du Cap horn en régie par Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre fin au service de gestion du Cap Horn par la Communauté urbaine de Caen la mer à compter du 1^{er} janvier 2018, et de transférer les biens affectés au fonctionnement du Cap Horn ainsi que des droits, dont l'autorisation de fonctionnement pour 36 hébergés, à l'ACSEA.

Le bureau décide d'apporter un soutien financier au fonctionnement du Cap Horn à hauteur de 200 000 €, somme qui sera inscrite au projet de budget primitif 2018.

N° B-2017-10-19/03 - convention partenariale - projet ECLAT (engagement commun pour les logements et l'autonomie du territoire) CARSAT

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention que Caen la mer signera avec la CARSAT Normandie, Soliha Territoires en Normandie et les partenaires associés au projet ECLAT, conclue pour la période 2017-2019.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer ladite convention.

N° B-2017-10-19/04 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subvention à Calvados Habitat pour l'opération résidence Synapse - rue de Malon à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à Calvados Habitat une subvention d'un montant de 40 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération de construction de 32 logements dont 10 logements en PLAI subventionnés, rue de Malon - résidence Synapse à Caen.

Le bureau approuve les termes de la convention tripartite Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans, et autorise le président ou son représentant à signer ladite convention.

N° B-2017-10-19/05 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subventions à Calvados Habitat pour l'opération résidence Saint-Martin - 19, rue des Rosiers à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Calvados Habitat une subvention d'un montant de 40 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération de construction de 30 logements dont 10 logements en PLAI subventionnés 19, rue des Rosiers - résidence Saint-Martin à Caen.

Le bureau approuve les termes de la convention tripartite Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans, et autorise le président ou son représentant à signer ladite convention.

N° B-2017-10-19/06 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subvention à Caen la mer Habitat pour l'opération avenue Victor Vinde à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Caen la mer Habitat une subvention d'un montant de 8 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération de construction de 5 logements dont 2 logements en PLAI subventionnés, avenue Victor Vinde à Caen, et approuve les termes de la convention tripartite Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer ladite convention.

N° B-2017-10-19/07 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subventions à la Plaine Normande pour l'opération résidence du Parc Verdi à Cormelles le Royal

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer à la Plaine Normande une subvention d'un montant de 20 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération "Papy Loft", construction de 16 logements dont 5 logements en PLAI subventionnés, rue de l'Industrie - résidence Parc Verdi à Cormelles le Royal.

Le bureau approuve les termes de la convention tripartite Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans, et autorise le président ou son représentant à signer ladite convention.

N° B-2017-10-19/08 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subventions à la Plaine Normande pour l'opération résidence Clair Soleil à Mondeville

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Plaine Normande une subvention d'un montant de 28 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération de construction de 24 logements dont 7 logements en PLAI subventionnés, rue Emile Zola - résidence Clair Soleil à Mondeville.

Le bureau approuve les termes de la convention tripartite Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans, et autorise le président ou son représentant à signer ladite convention.

N° B-2017-10-19/09 - convention avec l'ANAH : registre national des copropriétaires

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer les chartes proposées par l'ANAH pour l'accès aux données du registre national des copropriétés (charte de l'EPCI, charte à signer avec les communes, l'Aucame ou un prestataire d'études).

N° B-2017-10-19/10 - La Plaine Normande - acquisition de 35 logements locatifs sociaux rue du Chemin Vert à Iffs - garantie à hauteur de 25 % d'un emprunt d'un montant de 2 912 815€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 25%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 912 815 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 65996 constitué de quatre lignes de prêt.

Le bureau dit que la garantie est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le bureau dit que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le bureau déclare que cette garantie d'emprunt est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, de la division du risque et du partage du risque et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le bureau transfère son droit de réservation de logements sociaux à la commune d'Ifs sur laquelle les logements sont implantés.

N° B-2017-10-19/11 - Partélios Habitat - opération ' Le Quartier du Becquet ' à Colleville-Montgomery - construction de 16 logements sociaux - garantie à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 2 450 000 euros souscrit auprès de la Caisse d'Epargne

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 450 000 € souscrit par Partélios Habitat auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie.

Le bureau dit que la garantie est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le bureau dit que la Communauté urbaine renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande de la Caisse d'Epargne Normandie, toute somme due au titre de ces prêts en principal à hauteur de 50 %, augmentée des intérêts, intérêts de retard, frais et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par Partélios Habitat à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le bureau déclare que cette garantie d'emprunt est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, de la division du risque et du partage du risque, et s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le bureau transfère son droit de réservation de logements sociaux à la commune de Colleville-Montgomery sur laquelle les logements sont implantés, et autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt correspondant à l'offre de financement.

N° B-2017-10-19/12 - Politique de la ville - Maison de l'architecture, projet 'ville créative, sensibilisation des enfants et des jeunes à l'architecture' - Prix international de l'Union Internationale des Architectes (UIA) - Remise des prix à Séoul - Attribution d'une subvention

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 400 € à l'association Territoires pionniers, Maison de l'architecture Normandie.

N° B-2017-10-19/13 - Caen- Dépénalisation du stationnement payant

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des conditions de mise en œuvre de la dépénalisation du stationnement payant sur la ville de Caen et de leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le bureau donne un avis favorable sur la proposition de la ville de Caen d'établir une redevance de stationnement et un forfait post stationnement associé.

N° B-2017-10-19/14 - Actif de l'Agglomération : sortie de biens mis à disposition de Keolis Caen, Concessionnaire de Service Public (CSP)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la sortie des biens susvisés, et précise que les inventaires correspondants et l'actif de la collectivité seront mis à jour en conséquence.

N° B-2017-10-19/15 - Renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès de la commune de Colombelles

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec la commune de Colombelles, pour fixer les modalités de mise à disposition d'un agent, et approuve les termes de la convention.

N° B-2017-10-19/16 - Mise à disposition d'un agent auprès du comité de loisirs et d'actions sociales de Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec le comité de loisirs et de l'action sociale de Caen la mer, pour fixer les modalités de mise à disposition d'un agent, et approuve les termes de ladite convention.

N° B-2017-10-19/17 - CLAS - Solde de la subvention 2017

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser au Comité de Loisirs et de l'Action Sociale le solde d'un montant de 245 775 € qui sera réparti entre le budget principal pour 229 799, 63 €, 12 288, 75 € pour le budget annexe assainissement et 3 686, 62 € pour le budget annexe transport.

N° B-2017-10-19/18 - Aide à l'immobilier d'entreprise COBANOR TRITEX

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la société COBANOR TRITEX, une aide d'un montant de 64 042 €, et approuve les termes de la convention.

N° B-2017-10-19/19 - Aide à l'immobilier d'entreprise LC INODRY

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à LC INODRY, une aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 90 000€, et approuve les termes de la convention.

Le bureau autorise le président ou son représentant à solliciter une co-intervention au Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier.

N° B-2017-10-19/20 - Bénouville - Zone d'activités de la Hogue - Création du lotissement et dépôt de pièces auprès du service de la publicité foncière

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer le lotissement dénommé "Zone d'activités de la Hogue" et d'effectuer toutes les formalités auprès du service de la publicité foncière en ce sens.

Le bureau dit que les frais d'acte seront supportés par la communauté urbaine Caen la mer, et autorise le président ou son représentant à signer l'acte de création du lotissement dénommé "Zone d'activités de la Hogue" permettant la vente des lots de la zone d'activités.

N° B-2017-10-19/21 - Bretteville sur Odon - Zone d'activités du quartier Koenig - cession d'un terrain au profit de la société Pierres Normandes pour la réalisation d'un village d'entreprises

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la société Pierres Normandes, ou de toute personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même projet, une emprise de terrain de 4.793m², dépendant du quartier Koenig, cadastrée A n°392, sise à Bretteville-sur-Odon, au prix de 38,00 € HT/m² soit cent quatre-vingt-deux mille cent trente-quatre euros hors taxes (182.134,00 € HT).

Le bureau décide de conclure avec la société Pierres Normandes, ou de toute personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même projet, un pacte de préférence, aux termes duquel Caen la mer s'engage pour une durée de 6 mois, commençant à courir à compter de la signature de l'acte de vente, à proposer en priorité à Pierres Normandes les parcelles cadastrées section A 389, 979, 462, 384, 382 et 383 pour une superficie totale de 4.745 m².

Le bureau mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, et dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte de vente.

N° B-2017-10-19/22 - Zone d'activités du quartier Koenig à Bretteville sur Odon - cession d'un terrain au profit de la SCI Koenig en vue de l'implantation de 2 micro-crèches

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la SCI Koenig, ou au profit de toute personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même projet, une emprise de terrain de 1.147 m², dépendant du quartier Koenig, cadastrée A n°407, sise à Bretteville sur Odon, au prix de 38,00 € HT/m² soit quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-six euros hors taxes (43.586,00 € HT).

Le bureau mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, et dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte de vente.

N° B-2017-10-19/23 - Zone d'activités du Quartier Koenig à Bretteville sur Odon - cession d'un ensemble immobilier au profit de Madame Marion CHANON pour l'implantation d'un restaurant

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à Madame Marion CHANON, ou au profit de toute personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même projet, le lot n°1 de la copropriété mise en place sur la parcelle cadastrée A 399 pour 5.860 m² supportant le bâtiment n°7, et d'une parcelle de terrain nue, hors copropriété, cadastrée A 402 pour 346 m², pour y implanter un restaurant, le tout dépendant du quartier Koenig, sis à Bretteville-sur-Odon, au prix de trois cent trente mille euros hors taxes (330.000,00 € HT).

Le bureau mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, et dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte de vente.

N° B-2017-10-19/24 - Zone d'activités du Quartier Koenig à Bretteville sur Odon - cession d'un terrain au profit de la société H2N pour l'implantation de son activité spécialisée dans la rénovation de l'habitat

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la société H2N, ou au profit de toute personne morale ou physique qui s'y substituerait pour le même projet, une emprise de terrain de 1.500 m², dépendant du quartier Koenig, cadastrée A n°445, sise à Bretteville sur Odon, au prix de 38,00 € HT/m² soit cinquante-sept mille euros hors taxes (57.000,00 € HT).

Le bureau mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, et dit que la promesse et l'acte de vente à venir contiendront une clause portant obligation de faire à la charge de l'acquéreur.

Le bureau dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur, et autorise le président ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte de vente.

N° B-2017-10-19/25 - Fleury-sur-Orne - Parc d'activités Normandika - Modification du programme des constructions par l'augmentation de surface de plancher

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le programme global des constructions à réaliser du dossier de réalisation de la ZAC du parc d'activité de Fleury-sur-Orne - Normandika en augmentant la surface de plancher cessible sur la ZAC de 27 657m², portant l'ensemble à 212 037m² de surface de plancher.

N° B-2017-10-19/26 - Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : convention avec l'État pour le financement de la piste cyclable entre Biéville-Beuville et Hérouville Saint-Clair

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention passée avec l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour le financement du projet de piste cyclable entre Biéville-Beuville et Hérouville Saint-Clair.

N° B-2017-10-19/27 - Participation au financement des travaux de modernisation de l'atelier de maintenance ferroviaire de Caen - convention de financement avec la Région Normandie

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention passée avec la Région Normandie pour le financement des travaux de modernisation du Technicentre de Caen.

N° B-2017-10-19/28 - Étude de perception des risques côtiers par la population - convention avec IRD2 - participation à l'étude et au financement par Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention.

N° B-2017-10-19/29 - Étude de dangers des digues - convention entre la communauté urbaine Caen la mer et l'Association Syndicale Autorisée pour la défense contre la mer d'Hermanville-sur-Mer - pilotage de l'étude et remboursement des frais engagés pour son compte

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention.

N° B-2017-10-19/30 - Association de préfiguration de la gouvernance des "Plages du Débarquement" - statuts définitifs - cotisation 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les statuts validés par le conseil d'administration de l'association le 14 septembre 2017, ainsi que le montant de cotisation de la communauté urbaine fixé par le conseil d'administration de l'association pour 2018 à 100 €.

N° B-2017-10-19/31 - Subvention affectée à l'association "Les Vikings, an 911" - étude de conception d'un centre d'interprétation consacré à l'histoire viking

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association les vikings an 911 qui porte le projet Ornavik, l'adhésion étant d'un montant de 10 € par an, valable par année civile du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Le bureau décide d'attribuer une subvention en 2017 d'un montant de 2 000 € à l'association «Les Vikings, an 911 » au titre de la promotion touristique, pour la conduite de l'étude de conception du centre d'interprétation consacré à l'histoire viking.

N° B-2017-10-19/32 - GANIL - Convention d'application 2017 de la Convention cadre relative au financement des travaux de la Commission Locale d'Information

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'application 2017 concernant le financement des travaux de la C.L.I. du GANIL et décide de verser sa contribution (un tiers du solde des dépenses) pour le financement des travaux.

Le bureau autorise le président ou son représentant à signer ladite convention.

N° B-2017-10-19/33 - Lutte contre la pollution de l'air - Subvention 2017 à l'Association Atmo Normandie pour les investissements nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à Atmo Normandie une subvention d'équipement de 4.000 € pour participation aux investissements nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Caen la mer.

N° B-2017-10-19/34 - Convention de reprise des conteneurs à déchets usagés en acier avec l'entreprise Guy Dauphin Environnement (G.D.E.)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la société G.D.E. de reprendre les conteneurs en acier hors service, au prix de 100 €/tonne (révisable en fonction des cours du marché), générés par la cellule matériel et logistique du service de collecte des déchets.

Le bureau autorise le président de Caen la mer ou son représentant à mettre en place le partenariat avec cette société et à signer la convention.

N° B-2017-10-19/35 - Convention relative à la récupération d'objets en déchèteries communautaires en vue du réemploi et de la réutilisation avec la COOP 5 POUR 100

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la priorité donnée par Caen la mer, en matière de gestion des déchets, au réemploi et à la réutilisation, conformément au cadre réglementaire en vigueur, au plan régional d'élimination des déchets et au programme local de prévention des déchets du SYVEDAC.

Le bureau accepte la proposition de Coop 5% de reprendre, à titre gratuit, les objets issus des déchèteries communautaires qui disposent d'un réel potentiel de réemploi et de réutilisation.

Le bureau autorise le président de Caen la mer ou son représentant à mettre en place le partenariat avec Coop 5% et à signer la convention.

N° B-2017-10-19/36 - Convention de partenariat pour la reprise à titre gracieux des palettes usagées issues de l'activité de la Régie de collecte des déchets ménagers et assimilés de Caen la mer avec l'association L'AMEUBLERIE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la priorité donnée par Caen la mer en matière de gestion des déchets, au réemploi et à la réutilisation, conformément au cadre réglementaire en vigueur, au plan régional d'élimination des déchets et au programme local de prévention des déchets du SYVEDAC.

Le bureau accepte la proposition de l'Association "L'Ameubleurie" de reprendre, à titre gratuit, les palettes générées par la cellule Matériel et Logistique du service de collecte des déchets, et autorise le président de Caen la mer, ou son représentant, à mettre en place le partenariat avec cette association ainsi qu'à signer la convention.

N° B-2017-10-19/37 - Opération compostage collectif - demande de subvention à l'ADEME

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès de l'ADEME une subvention au taux le plus élevé pour l'opération Composteurs partagés.

N° B-2017-10-19/38 - AUCAME - Programme partenarial de l'AUCAME - avenant 2017 à la convention pluriannuelle

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention pluriannuelle entre Caen la mer et l'AUCAME, et décide d'attribuer la contribution de 121 000 € au titre des actions 2017 du programme partenarial.

N° B-2017-10-19/39 - Conservatoire à rayonnement régional - orchestre de caen - demande de subventions auprès de l'État, la région Normandie, les départements Calvados, Manche, Orne, Seine-Maritime, Eure - sollicitation de financements auprès de partenaires privés - récital du cœur - reversement de recettes à l'association Réfina France

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour l'année 2018 une subvention annuelle de fonctionnement au taux le plus élevé auprès de l'Etat pour le développement des enseignements artistiques spécialisés ainsi que le développement des projets d'éducation culturelle.

Le bureau sollicite une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Etat, la Région Normandie, le Conseil Départemental du Calvados, la SACEM, ainsi que les entreprises et

fondations développant des axes de mécénat autour de la musique pour les actions en faveur du développement du répertoire contemporain et de la création.

Le bureau autorise le reversement au profit l'Association RETINA France de la recette supplémentaire issue de la vente des billets du récital du cœur, et sollicite une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Etat, la Région Normandie, le Conseil Départemental du Calvados, le Conseil Départemental de la Manche, le Conseil Départemental de l'Orne, le Conseil Départemental de la Seine-Maritime, le Conseil Départemental de l'Eure, ainsi qu'auprès des entreprises et fondations d'entreprises impliquées dans le développement de projets facilitant l'accès aux pratiques artistiques et culturelles des personnes en situation de handicap.

N° B-2017-10-19/40 - Orchestre de Caen - convention de mécénat entre des mécènes particuliers et la Communauté urbaine Caen la mer pour l'achat d'un violoncelle

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention.

N° B-2017-10-19/41 - Théâtre du Champ Exquis - versement d'une subvention complémentaire pour le projet de Pôle Normand jeune public et familial

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention complémentaire de 30 000€ au Théâtre du Champ Exquis pour le projet de Pôle Normand jeune public et familial.

N° B-2017-10-19/42 - Ésam C² - subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'année 2017

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'Ésam.

Le bureau approuve les termes de l'avenant à la convention financière et autorise le président ou son représentant à signer ledit avenant.

N° B-2017-10-19/43 - Constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté urbaine Caen la mer, les villes de Caen et de Mondeville pour le géo-référencement des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention constitutive du groupement provisoire de commandes dont le texte concerne l'acquisition de données SIG relatives aux réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse obtenue soit par la numérisation, soit par le levé géo-référencé sur le territoire de la communauté urbaine de Caen la mer.

Le bureau précise que la coordination du groupement de commandes sera assurée par Caen la mer, et autorise le président de la communauté urbaine Caen la mer ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les avenants à venir.

Le bureau autorise le coordonnateur du groupement de commandes à signer, au nom et pour le compte des membres du groupement, les marchés concernés par ladite convention.

N° B-2017-10-19/44 - Caen - rue du clos des roses - étude préliminaire d'effacement des réseaux

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude préliminaire présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l'effacement des réseaux de

distribution électrique et de télécommunication " la rue du Clos des Roses" sur la commune de Caen.

Le bureau décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de la contribution estimée à 117 600,00 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire en section d'investissement opération 1005-OS : Caen-VEV-opérations, sachant que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Le bureau s'engage à verser au SDEC Energie le coût de l'étude pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Communauté Urbaine dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du cout total HT des travaux concernés, soit la somme de 4 827,00 euros.

N° B-2017-10-19/45 - Thue et Mue - commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse - rue des Lilas - éclairage public voirie secteur Ouest

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'alimentation et à la fourniture et pose du matériel nécessaire à l'éclairage public de la nouvelle voie rue des Lilas – commune de Thue et Mue - commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse.

Le bureau décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de la contribution estimée à 15 794,32 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire en section d'investissement opération 1042 – gros entretien réseaux de voirie – secteur Ouest, sachant que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le - 6 NOV. 2017

Le Président,

Joëi BRUNEAU

